

# DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

## COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2021

---oo00oo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le VINGT-NEUF JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

**Date de la convocation :** Vendredi 25 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Ayant pris part aux délibérations : 16

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. LUNEAU Alain - Mme DELIAS Christine – M. Serge PONSA - Mme ARTIGUES Inès - Mme GARRABE-POUGET Jeannine – M. PEREZ Julien - M. DOVAL Loïc - Mme LEBECQ Michelle – M. ROBERT Rémy - M. DÉMELIN Jean -Louis - Mme LE TOAN BARES PhongLan

**ONT DONNE PROCURATION :**

M. RIFF Michel à M ROBERT Rémy

M. BOSSELUT Rodolphe à Mme ARTIGUES

Mme OMAHSAN Faëza à M. LUNEAU Alain

Mme BLANCHARD Christine à Mme LEBECQ Michelle

Mme LARROZE Rachel à Mme LE TOAN BARES PhongLan

**ABSENTS EXCUSES :**

M. DESCLAUX Fabien

Mme NOLIN Claire

Mme NGUYEN Liliane

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame GARRABE-POUGET Jeannine est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 29 juin 2021 Trame unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.2	DELIBERATION MUNICIPALE N° 82-2021
<b>OBJET : DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-MICHEL LATUTE ET          INSTALLATION DE MADAME CHRISTINE BLANCHARD</b>		

Monsieur Le Maire rappelle que :

Par correspondance du 26 mai 2021, Monsieur Jean-Michel LATUTE a présenté sa démission en qualité de Maire Adjoint et de Conseiller Municipal ;

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a été avisé de cette démission. Ce dernier l'a acceptée par courrier du 8 juin 2021 ;

Madame Christine BLANCHARD, candidate immédiatement placée après le dernier élu de la liste « Vivons demain 2020 », a accepté, par réponse du 22 juin 2021, d'être installée en qualité de Conseillère Municipale ;

Le Conseil Municipal,

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Jean-Michel LATUTE et de l'acceptation de Madame Christine BLANCHARD en qualité de Conseillère Municipale,

**DE PORTER** ces modifications dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Alain LUNEAU



*Acte rendu exécutoire après*

*Télétransmission en Préfecture le :*

*et publication ou notification du :*

*Affichée du : au :*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.*